

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.12.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

*1.1 Identificateur de produit

*Nom du produit: GARDNER COLOUR 12

*Code du produit: GARD12

*Numéro d'enregistrement

Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance puisque cette substance ou ses utilisations sont exemptes d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure

*UFI: 8F13-M0N6-K00X-F4EM

*1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

*Catégorie du produit

For experiments, research, or testing purposes only. Prohibited of use for other purposes.

*Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires

*1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

*Producteur/fournisseur:

Reagecon Diagnostics Ltd.

Shannon Free Zone,

Shannon,

Co. Clare,

IRL.

Tel +353 61 472622

Fax +353 61 472642

*Service chargé des renseignements: sds@reagecon.ie

*1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre National d'Information Antipoison : +353 (1) 809 2166 (8h00 à 22h00 7j/7)

Professionnels de santé : +353 (1) 809 2566 (service 24h/24)

Pour les incidents impliquant des matières dangereuses [ou des marchandises dangereuses]

Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident

Appelez CHEMTREC

Pour l'Irlande, appelez le +(353)-19014670

Pour l'extérieur de l'Irlande, appelez le +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300 CCN849800

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

*2.1 Classification de la substance ou du mélange

*Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Muta. 2 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Carc. 1B H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

Repr. 1B H360F Peut nuire à la fertilité.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.12.2024

Nom du produit: GARDNER COLOUR 12

(suite de la page 1)



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.***Pictogrammes de danger**

GHS05

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement** DangerComposants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

trichlorure de fer

dichlorure de cobalt

acide chlorhydrique à 37%

***Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H360F Peut nuire à la fertilité.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

***Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB*****PBT:** Non applicable.***vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants*****3.2 Mélanges*****Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.12.2024

Nom du produit: GARDNER COLOUR 12

(suite de la page 2)

***Composants dangereux:**

CAS: 7705-08-0 EINECS: 231-729-4	trichlorure de fer Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	≥3-<10%
CAS: 7647-01-0 EINECS: 231-595-7	acide chlorhydrique à 37% Acute Tox. 3, H311; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H335 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 % STOT SE 3; C ≥ 10 %	≥3-<10%
CAS: 7646-79-9 EINECS: 231-589-4	dichlorure de cobalt Resp. Sens. 1, H334; Muta. 2, H341; Carc. 1B, H350i; Repr. 1B, H360F; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Carc. 1B; H350i: C ≥ 0,01 %	1,9%

***SVHC**

CAS: 7646-79-9 dichlorure de cobalt

Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours*****Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

***Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.***4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie***5.1 Moyens d'extinction*****Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

***5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

***5.3 Conseils aux pompiers**

***Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.12.2024

Nom du produit: GARDNER COLOUR 12

(suite de la page 3)

***6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

***6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

***6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

***7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

***Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:**

***Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

***Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

***Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

***7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

***Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

***8.2 Contrôles de l'exposition**

***Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

***Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

***Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

***Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Lorsque l'évaluation des risques montre que les respirateurs à épuration d'air sont appropriés, utiliser un respirateur avec des cartouches respiratoires combinées à usages multiples (US) ou de type ABEK (EN14387) en complément des contrôles techniques. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.12.2024

Nom du produit: GARDNER COLOUR 12

(suite de la page 4)

***Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

***Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

***Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

***Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales.**

*État physique	Liquide
*Couleur:	Selon désignation produit
*Odeur:	Caractéristique
*Seuil olfactif:	Non déterminé.
*Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
*Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
*Inflammabilité	Non applicable.
*Limites inférieure et supérieure d'explosion	
*Inférieure:	0,6 Vol %
*Supérieure:	40 Vol %
*Point d'éclair	71 °C
*Température d'auto-inflammation	200 °C
*Température de décomposition:	Non déterminé.
*pH	Non déterminé.
*Viscosité:	
*Viscosité cinématique	Non déterminé.
*Dynamique:	Non déterminé.
*Solubilité	
*l'eau:	Pas ou peu miscible
*Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
*Pression de vapeur:	Non déterminé.
*Densité et/ou densité relative	
*Densité:	Non déterminée.
*Densité relative.	Non déterminé.
*Densité de vapeur:	Non déterminé.
*Caractéristiques des particules	Non applicable.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.12.2024

Nom du produit: GARDNER COLOUR 12

(suite de la page 5)

9.2 Autres informations**Aspect:*****Forme:**

Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**Température d'inflammation:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

***Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

Teneur en solvants:**Eau:**

84,3 %

Changement d'état**Vitesse d'évaporation.**

Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique**Substances et mélanges explosibles**

néant

***Gaz inflammables**

néant

***Aérosols**

néant

***Gaz comburants**

néant

***Gaz sous pression**

néant

***Liquides inflammables**

néant

***Matières solides inflammables**

néant

***Substances et mélanges autoréactifs**

néant

***Liquides pyrophoriques**

néant

***Matières solides pyrophoriques**

néant

***Matières et mélanges auto-échauffants**

néant

***Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau**

néant

***Liquides comburants**

néant

***Matières solides comburantes**

néant

***Peroxydes organiques**

néant

***Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux**

néant

***Explosibles désensibilisés**

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité***10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.***10.2 Stabilité chimique*****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.***10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.***10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.***10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.***10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques*****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008*****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****CAS:** 7647-01-0 acide chlorhydrique à 37%

Dermique | LD50 | 900 mg/kg (rabbit)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.***Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.12.2024

Nom du produit: GARDNER COLOUR 12

(suite de la page 6)

***Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales** Susceptible d'induire des anomalies génétiques.Cancérogénicité** Peut provoquer le cancer par inhalation.***Toxicité pour la reproduction** Peut nuire à la fertilité.***Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques***12.1 Toxicité*****Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB*****PBT:** Non applicable.***vPvB:** Non applicable.***12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes**Remarque:** Nocif pour les poissons.***Autres indications écologiques:*****Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination***13.1 Méthodes de traitement des déchets*****Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

***Catalogue européen des déchets**

HP6	Toxicité aiguë
HP7	Cancérogène
HP8	Corrosif
HP10	Toxique pour la reproduction
HP11	Mutagène
HP14	Écotoxique

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.12.2024

Nom du produit: GARDNER COLOUR 12

(suite de la page 7)

*Emballages non nettoyés:

*Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

*14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

*ADR, IMDG, IATA UN1760

*14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

*ADR 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CHLORURE DE FER III), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
*IMDG, IATA CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (FERRIC CHLORIDE)

*14.3 Classe(s) de danger pour le transport

*ADR, IMDG



*Classe 8 Matières corrosives.

*Étiquette 8

*IATA



*Class 8 Matières corrosives.

*Label 8

*14.4 Groupe d'emballage

*ADR, IMDG, IATA II

*14.5 Dangers pour l'environnement

*Marine Pollutant: Non
Signe conventionnel (poisson et arbre)

*Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

*14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

*Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80

*No EMS: F-A,S-B

*Stowage Category B

*Stowage Code SW2 Clear of living quarters.

*14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

*Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

*ADR

*Quantités limitées (LQ) 1L

*Catégorie de transport 2

*Code de restriction en tunnels E

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.12.2024

Nom du produit: GARDNER COLOUR 12

(suite de la page 8)

***"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CHLORURE DE FER III), 8, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation***15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement*****Directive 2012/18/UE*****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.***Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique***Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t*****Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t*****RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 28, 30***Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

***Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

***Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

***Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:**Règlement en cas d'incident:**

Classe	Part en %
Wasser	84,3
II	1,9

Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction*****Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

CAS: 7646-79-9 dichlorure de cobalt

***15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

***Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.12.2024

Nom du produit: GARDNER COLOUR 12

(suite de la page 9)

H311 *Toxique par contact cutané.*
H314 *Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.*
H315 *Provoque une irritation cutanée.*
H317 *Peut provoquer une allergie cutanée.*
H318 *Provoque de graves lésions des yeux.*
H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*
H334 *Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.*
H335 *Peut irriter les voies respiratoires.*
H341 *Susceptible d'induire des anomalies génétiques.*
H350i *Peut provoquer le cancer par inhalation.*
H360F *Peut nuire à la fertilité.*
H400 *Très toxique pour les organismes aquatiques.*
H410 *Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

***Service établissant la fiche technique:** Health and Safety

***Contact:** sds@reagecon.ie

***Numéro de la version précédente:** 3

***Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2